

**Integrity. Fairness. Service.**



**GRA**

Echange automatique de  
renseignements relatifs aux  
comptes financiers en matière  
fiscale – L'expérience ghanéenne



# Aperçu

- Introduction
- Aperçu de la Norme
- Mesures pour la mise en oeuvre de la Norme
- Avantages de la mise en oeuvre de la Norme
- Conclusion

# Introduction

- Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour lutter contre la fraude fiscale, le Ghana
  - a adhéré au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) en mai 2011
  - s'est engagé à améliorer ses structures de transparence fiscale pour les rendre conformes aux normes internationales

# Introduction

- Dans sa volonté d'améliorer ses structures de transparence fiscale et de lutter contre la fraude fiscale
  - Le Ghana est devenu membre du Groupe d'examen par les pairs du Forum mondial. En outre, Il a passé avec succès les examens des Phases 1 et 2 visant à évaluer sa conformité avec la norme internationale d'échange de renseignements sur demande (Norme EOIR)
  - Le Ghana a ratifié la NCD/CRS MCAA portant sur l'échange automatique de renseignements selon la Norme Commune de Déclaration (NCD/CRS) le 14 mai 2015.



**GRA**

# Mesures pour la mise en oeuvre la norme

- Identification d'une base juridique pour l'échange automatique de renseignements
- Traduction du rapport et des règles de diligence raisonnable dans le droit interne et inclusion des règles pour assurer leur mise en œuvre effective
- Mise en en place des infrastructures et des ressources informatiques et administratives
- Protection de la confidentialité et des données



# GRA

## Confidentialité et protection des données

- Pour assurer le succès de l'échange automatique de renseignements entre les juridictions, chaque juridiction devrait être assurée que l'autre traitera les données de manière confidentielle.
- La nouvelle norme sur l'échange automatique de renseignements contenue dans la Norme Commune de Déclaration (NCD/CRS) définit des exigences de confidentialité spécifiques que tous les partenaires d'échange devraient respecter pour garantir le traitement approprié des données échangées.

# Confidentialité et protection des données

- Pour assurer le succès de l'échange automatique de renseignements entre les juridictions, chaque juridiction devrait être assurée que l'autre traitera les données de manière confidentielle.
- La nouvelle norme sur l'échange automatique de renseignements contenue dans la Norme Commune de Déclaration (NCD/CRS) définit des exigences de confidentialité spécifiques que tous les partenaires d'échange devraient respecter pour garantir le traitement approprié des données échangées.

# L'examen

- Pour déterminer le niveau de confidentialité et de protection des données d'une juridiction, un panel d'experts évaluera une juridiction et produira un rapport qui pourrait être utilisé par d'autres juridictions dans la prise de décision pour l'échange automatique de renseignements avec la juridiction évaluée
- L'examen consiste en
  - Un questionnaire à remplir par la juridiction évaluée
  - Un examen sur place par le panel d'experts
- Le Ghana a été soumis à un examen de confidentialité et de protection des données en 2016



# Le questionnaire

- Le questionnaire couvre trois domaines principaux
  - Cadre juridique
  - Gestion de la sécurité de l'information
  - Surveillance et sanctions

# Cadre juridique

- Un cadre juridique adéquat doit garantir la confidentialité des renseignements fiscaux échangés et limiter leur utilisation. Les deux composantes de ce cadre juridique d'une législation sont les modalités des conventions fiscales applicables prévoyant des échanges de renseignements – et en droit interne de la juridiction

# Cadre juridique - Ghana

- Les conventions fiscales du Ghana contenaient des dispositions qui prévoyaient l'obligation pour le Ghana que les renseignements échangés restent confidentiels et limitent la communication et l'utilisation des renseignements EOI dans la mesure requise en vertu de la Norme internationale d'échange de renseignements
- Le droit interne ghanéen complète les dispositions du traité en exigeant de tous les fonctionnaires (anciens et actuels), des contractants et autres prestataires de services qu'ils gardent secrets tous les renseignements en leur possession ou connaissance en relation avec l'exercice des fonctions officielles et en limitant la divulgation de ces renseignements.



**GRA**

# Gestion de la sécurité de l'information

Cette section du questionnaire évalue une variété de domaines pour déterminer le niveau de gestion de la sécurité de l'information d'une juridiction, telle que

- La gestion globale de la sécurité de l'information de l'autorité compétente de la juridiction
- Le contrôle de sécurité (sécurité des ressources humaines, contrôle d'accès (physique et logique), sécurité du système et sécurité des données
- Sécurité des opérations

# Gestion de la sécurité de l'information - Ghana



# GRA

- La gestion de la sécurité de l'information au Ghana a été évaluée à tous les niveaux
- Le panel d'experts a déterminé les lacunes ou les écueils potentiels dans les systèmes actuels, tels que l'absence d'une politique relative à la sécurité de l'information au niveau stratégique
- Il a été recommandé que le Ghana établisse un plan d'action couvrant la mise en œuvre de la sécurité de l'information pour l'ensemble de l'Autorité compétente, tant au niveau stratégique qu'opérationnel
- L'examen a donné au Ghana l'occasion d'évaluer son cadre existant et de d'élaborer une stratégie globale pour les besoins de son unité AEOI et pour l'ensemble de l'organisation

# Surveillance et application

- L'examen vise à examiner si
- des ressources et des procédures administratives adéquates permettaient de surveiller et rapporter sur les atteintes à la confidentialité
- des pénalités et des sanctions étaient imposées en cas de divulgation non autorisée
- les procédures ont été modifiées après divulgations non autorisées pour atténuer les risques et prévenir des atteintes ultérieures

# Surveillance et sanctions - Ghana

- Il a été déterminé que le Ghana avait des pénalités et/ou des sanctions administratives sévères pour les divulgations non autorisées ou l'accès non autorisé à des renseignements confidentiels. En outre, il existe un mécanisme efficace de surveillance et de sanction prévoyant des procédures claires pour détecter, enquêter et, le cas échéant, sanctionner toute divulgation ou utilisation non autorisée de renseignements confidentiels. L'Autorité fiscale du Ghana (GRA) dispose de ressources administratives adéquates pour surveiller et rapporter les atteintes à la confidentialité
- Aucun cas d'atteinte à la confidentialité antérieur n'a été rapporté

# Avantages du processus d'examen

- Le Ghana a été soumis à un processus d'examen rigoureux et en a tiré plusieurs avantages.
- Il a permis d'évaluer et d'améliorer les mesures de protection de la confidentialité et des données de l'administration fiscale pour répondre aux exigences des normes internationales.
- Les lacunes dans la confidentialité et les sauvegardes des données du Ghana ont été identifiées et un plan d'action détaillé avec des mesures proposées et des délais pour traiter toutes les recommandations est en cours d'élaboration et de mise en œuvre.
- La nature détaillée du processus d'examen garantit à toutes les juridictions engagées que les renseignements échangés seront sécurisés avec peu ou aucune atteinte à la confidentialité.



# Avantages de la mise en œuvre de la Norme



# GRA

- Réduit la possibilité de fraude fiscale et de dissimulation de la richesse internationale en
  - prévoyant l'échange de renseignements sur les comptes financiers des non-résidents avec les autorités fiscales dans le pays de résidence du titulaire du compte
  - alertant l'administration fiscale de l'évasion fiscale jusque-là inconnue et indétectable, ce qui a généré des revenus substantiels. cela peut aider à détecter les cas de non-conformité, même si les administrations fiscales n'ont eu aucune indication antérieure de non-conformité
- Minimise les coûts pour les pouvoirs publics et les institutions financières et optimise l'efficacité

# Avantages de la mise en œuvre de la Norme GRA

D'autres avantages incluent ses effets dissuasifs

- Augmente la conformité volontaire et en temps opportun et encourage les contribuables à rapporter tout renseignement pertinent. Et ce, lorsque les contribuables sont conscients que les institutions financières feront le rapport directement à l'administration fiscale
- Permet d'évaluer et d'améliorer les mesures de protection de la confidentialité et des données de l'administration fiscale pour qu'elles se conforment aux normes internationales
- Les efforts de renforcement des capacités dans la modernisation de l'administration fiscale lui seront utiles dans la conception des systèmes nécessaires pour permettre l'utilisation des renseignements reçus des sources nationales et internationales dans les efforts de conformité fiscale

# Conclusion

Le Ghana s'est engagé à échanger automatiquement les renseignements en 2018 et doit donc veiller à ce que la Norme soit mise en œuvre avant le premier échange afin de tirer pleinement parti de tous les avantages qui en découlent.